ABEILLE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 19 rue Jean AICARD
83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
839 325 198 RCS FREJUS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 16 Janvier 2026

L'an Deux Mille Vingt Six,
Le 16 Janvier,
A 14 heures,

Les associés de la Société ABEILLE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Jeanne PERRIN, en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

JJP JP

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification de l'objet social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier et d'étendre, à compter du 16 janvier 2026, l'objet social aux activités de "Organisations et prestations d'animation".

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"- Vente ou commercialisation de produits alimentaires et non alimentaires issus de l'agriculture et plus spécifiquement le miel et ses produits dérivés, produits de la ruche.
- Organisation de prestations d'animation autour des produits issus de l'agriculture."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale suite à de demande des cédants propose l'agrément pour l'acquisition de 100 (Cent) parts sociales de :

- SAS AG HOLDING représentée par Monsieur Alexandre GARCIA
  121 Route Max CHAVANAS
  83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS
  SIREN 834 139 883

- Prix de cession 146.43€ la part soit un montant total de 14 643 euros
- Pour 50 parts appartenant à Mme Jeanne PERRIN
- Pour 50 parts appartenant à Mr Jean Jacques PERRIN

La cession devant intervenir avant le 31.03.2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

JJP JP

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Jeanne PERRIN



Associé
Jean Jacques PERRIN

